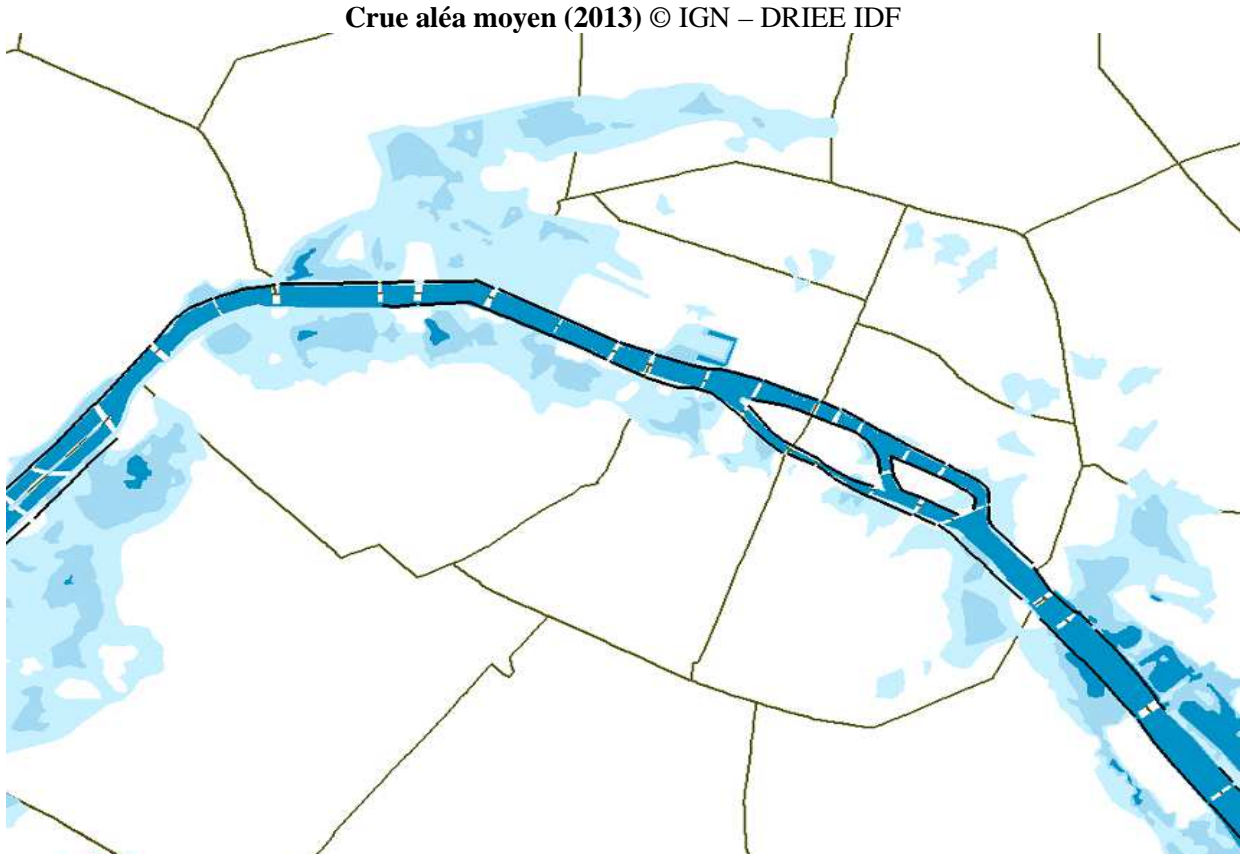


Cartes des surfaces inondables de la Directive européenne Inondation

Remarque générale : Une cartographie de zone inondée ou inondable, quelle que soit sa méthodologie d'élaboration, représente l'emprise maximale modélisée ou répertoriée en faisant abstraction du facteur temps. Autrement dit, **la cartographie représente le maximum de l'emprise inondée/inondable sur le territoire pendant l'épisode entier mais elle n'est en aucun cas une représentation à l'instant t des zones inondées/inondables.**

Ne sont pas pris en compte tous les facteurs pouvant modifier les écoulements et susceptibles de survenir lors d'une crue : embâcles au niveau des ponts, brèche ou fuite dans une murette, etc... Il ne prend également pas en compte les phénomènes de remontée de nappe ou d'inondation par les réseaux, qui peuvent augmenter les surfaces inondées.

Objectifs	<p>Information préventive - Maîtrise de l'urbanisation - Préparation à la gestion de crise La cartographie de la directive européenne Inondation apporte un approfondissement de la connaissance sur les surfaces inondables par débordement de cours d'eau et les risques pour trois types d'événements (fréquent, moyen, extrême). En outre, elle fait référence pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation qui vise à enrichir le porter à connaissance de l'État dans le domaine des inondations et à contribuer à la sensibilisation du public. Plus particulièrement, le scénario « extrême » a vocation à être utilisés pour limiter les dommages irréversibles et chercher à assurer, dans la mesure du possible, la continuité de fonctionnement du territoire et la gestion de crise. Toutefois, cette cartographie n'a pas vocation à se substituer aux cartes d'aléa des PPRI.</p>	 <p>Crue aléa moyen (2013) © IGN – DRIEE IDF</p>
Valeur réglementaire	<p>Elles font l'objet d'un porter à connaissance de l'État Les cartes peuvent donc servir de base pour l'application du R.111-2 du code de l'urbanisme, notamment pour les crues extrêmes, les surfaces inondables des crues fréquentes et moyennes étant couvertes par un PPRI.</p>	
Mode de représentation	A partir d'une hypothèse de crue, une ligne d'eau est reconstituée et projetée sur un modèle numérique de terrain qui permet de définir les zones inondables et les classes de hauteur d'eau correspondantes.	
Disponibilité des hauteurs d'eau	H<1m : figuré en bleu clair 1m<H<2m : figuré en bleu H>2m : figuré en bleu foncé	
Correspondance éventuelle avec la crue centennale	La carte des surfaces inondables pour la crue moyenne correspond à une crue centennale. En raison des améliorations de la modélisation, les surfaces inondables sont plus fines que pour les cartes du PPRI ou des scénarios ORSEC.	
Préparation à la crise	Ce nouveau catalogue de cartographie offre notamment l'opportunité d'une projection d'un scénario extrême, afin d'étudier les impacts d'une crue supérieure aux plus hautes eaux connues.	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Echelle	Cartographie au 1/25 000ème			
Secteurs couverts	Les 141 communes du TRI « métropole francilienne » le long de la Seine, la Marne et l'Oise. Les 5 communes du TRI « agglomération de Meaux » le long de la Marne.			
Prise en compte des mesures de protection et des aménagements	Lacs réservoirs	Digues	Aménagements du fleuve (modifications du lit mineur)	Urbanisation (modification du lit majeur)
	Pour la crue fréquente uniquement	Pour la crue fréquente uniquement	Oui pour la crue fréquente et extrême Non pour la crue moyenne	Oui
Précisions sur les modalités de représentation	<p><u>Crue fréquente</u> (période de retour comprise entre 10 et 30 ans), les crues de référence sont : janvier 1982 sur la Seine ainsi que les zones Oise et Marne proches du confluent ; avril 1983 sur la Marne ; décembre 1993 sur l'Oise. Les lignes d'eau correspondantes ont été reconstituées grâce au modèle Alphée, puis projetée sur le modèle numérique de terrain (MNT) Lidar afin de définir l'emprise de la zone inondable et les différentes classes de hauteurs d'eau. <u>Crue moyenne</u> (période de retour comprise entre 100 et 300 ans) : les cartes d'aléas des PPRI ont été reprises sans modification. <u>Crue extrême</u> (période de retour de 1000 ans au moins) : après une analyse hydrologique faite par la DRIEE, un débit égal à 140 % de la crue de 1910 a été retenue pour la Seine et la Marne. Pour l'Oise, elle est issue de l'étude hydrologique menée par l'Entente Oise-Aisne. La ligne d'eau correspondante a été reconstituée grâce au modèle Alphée, puis projetée sur le MNT Lidar afin de définir l'emprise de la zone inondable et les différentes classes de hauteurs d'eau.</p>			
Pour plus d'information	http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-approuvee-a1769.html			
Couches SIG	TRI métropole francilienne : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/index.php?map=FRH_TRI_PARI.map&service_idx=18W TRI de Meaux : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/index.php?map=FRH_TRI_MEAU.map&service_idx=18W			